



Programme de soutien financier en oncologie (PSFC)



1 million pour agir



Fondation
québécoise
du cancer

Du soutien au quotidien

L'unique organisme de bienfaisance québécois
à prendre soin des personnes touchées
par tous types de cancer.



La Fondation québécoise du cancer a pour mission de soutenir au quotidien les personnes atteintes d'un cancer et leurs proches, grâce à des programmes et services qui comblent des besoins concrets.

L'objectif du présent programme de soutien financier est de répondre à un des six besoins suivants :

- Éducation, prévention et dépistage
- Soutien psychologique
- Bien-être physique
- Aide financière et juridique
- Aide adaptée et dédiée aux jeunes de 15 à 39 ans
- Hébergement

Critères d'éligibilité généraux

Pour être éligible au soutien financier, le projet doit :

- Provenir d'un centre hospitalier québécois, ayant un département en oncologie;
- Contribuer de façon tangible au bien-être des personnes atteintes d'un cancer;
- Répondre aux priorités de la communauté ciblée, en le démontrant par une lettre d'appui (p. ex., absence de service équivalent et accessible pour la clientèle desservie);
- Avoir un impact sur la communauté, en étant novateur ou en bonifiant un service déjà existant;
- Inclure des stratégies de communication pour promouvoir le projet et la contribution de la Fondation québécoise du cancer;
- Prévoir des modalités afin que le projet puisse être partagé à d'autres organismes ou centres hospitaliers intéressés;
- Prévoir un plan d'auto-évaluation;
- S'appuyer, s'il y a lieu, sur des données probantes reconnues;
- Prévoir, s'il y a lieu, un plan de continuité des services afin d'assurer la pérennité du projet, à la suite de la contribution de la Fondation québécoise du cancer.

La Fondation québécoise du cancer encourage fortement les efforts de partenariats et l'engagement communautaire. À cet égard, nous sommes en mesure d'octroyer une plus haute contribution, s'il y a un appui financier équivalent d'un partenaire différent.

Contribution financière

La Fondation propose deux niveaux de contribution financière :

- A.** 10 000 \$ maximum pour une demande sans aucun partenaire.
- B.** 25 000 \$ maximum pour une demande avec l'appui d'un partenaire financier, octroyant un montant équivalent à celui de la Fondation.

Le Programme de soutien financier en cancérologie (PSFC) de la Fondation québécoise du cancer dispose d'une enveloppe maximale de 250 000 \$ par année pour les quatre premières années, totalisant 1 million de dollars.

La Fondation compte soutenir annuellement dix projets à hauteur de 10 000 \$ chacun et six projets à hauteur de 25 000 \$ chacun.

Le PSFC **ne couvre pas** les frais suivants :

- Frais de fonctionnement, d'opérations, d'exploitation et dépenses administratives du demandeur (ex. : loyer, électricité, salaires, etc.);
- L'achat d'équipements.

Toutes les demandes seront examinées par un comité interne afin d'évaluer et de maximiser l'impact pour les personnes atteintes d'un cancer. Chaque demande recevra une réponse, qu'elle soit favorable ou non, sans nécessité de justification de la part de la Fondation.

Périodes de dépôt

1. Du 1^{er} janvier au 31 mai
2. Du 1^{er} juin au 31 octobre

Pour toutes demandes en lien avec cet appel à proposition et pour le dépôt de votre projet, écrivez à : cancerquebec.mtl@fqc.qc.ca.

Engagement des organismes récipiendaires

Les organismes récipiendaires s'engagent à :

- Reconnaître la contribution financière de la Fondation dans l'ensemble des outils de communication et de promotion relatifs au projet;
- Obtenir l'approbation de la Fondation avant la diffusion, la distribution ou l'affichage de toutes promotions;
- Fournir régulièrement (fréquence à déterminer dans l'entente) un rapport d'activité détaillé, incluant :
 - L'utilisation des fonds;
 - Le nombre de personnes touchées par un cancer ayant bénéficié du projet;
 - Si possible, l'impact mesuré auprès des participants;
 - Les communications relatives au projet;
 - Tout autre élément pertinent en matière d'évaluation de l'impact du soutien financier auprès de la communauté.

Conditions générales

Toutes les publications et communications relatives aux initiatives financées en tout ou en partie par la Fondation doivent inclure l'énoncé suivant, en reconnaissance de la Fondation : « (Propulsé) par la Fondation québécoise du cancer ». Le logo de la Fondation doit apparaître sur toutes les communications relatives aux projets. La Fondation doit également être mentionnée dans le rapport annuel du bénéficiaire du soutien financier, le cas échéant. Cette obligation persistera après la fin du soutien. La Fondation serait reconnaissante si son appui était également reconnu dans les entrevues, les communiqués de presse ou d'autres discussions publiques sur les projets connexes.